

# COMMUNE DE SAINT-MARTIN-LES-EAUX

COMPTE-RENDU de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL  
du mercredi 25 JANVIER 2012 à 20 h 30

L'an deux mille douze et le Vingt-cinq Janvier 2012 à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle de réunions de la Mairie sous la Présidence de Mme CROUHY Michèle, Maire.

Présents: M. et Mmes, CROUHY Michèle, GASPARD Renaud, GRENET Michel, GOMEZ Frédéric, MAURIN Monique, ROUX Marie, SCALAS Nadine, VILLECROZE François.

Excusés: BARTHELEMY Jean-Paul, FOUQUE Michel, ROUSTAN Jean-Pierre.

M. Michel GRENET est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 19 décembre 2011 est adopté à l'unanimité.

## **1. CONVENTIONNEMENT DU LOGEMENT « LESTIENNE »**

Après étude et prise d'information, le Conseil Municipal reconnaît l'intérêt de conventionner le logement dit « Lestienne ». La forme (avec ou sans travaux) de ce conventionnement devra toutefois être précisée. Le montant du loyer, déjà délibéré, reste fixé à 750 €.

Après délibération du Conseil, le conventionnement du logement « Lestienne » est accepté à l'unanimité.

## **2. AGENT ASSERMENTE INTERCOMMUNAL**

La Communauté de Communes de Haute-Provence propose la mise à disposition, pour les communes en faisant partie, d'un agent assermenté intercommunal, chargé de missions de sécurité et de police publiques dans le cadre de l'assistance au maire dans l'exercice de ces pouvoirs. Cette mise à disposition sera facturée par la CCHP au prorata du temps d'activité de l'agent dans la commune.

Après délibération, le Conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

## **3. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

### **• ADHESION DE LA COMMUNE DE MONTJUSTIN AU C.A.S.I.C.**

Après explication du Maire, concernant la demande de la commune de Montjustin d'adhérer au C.A.S.I.C., le Conseil, après délibération, accepte à l'unanimité cette demande.

### **• TAXE D'AMENAGEMENT**

A la demande de la Préfecture, le Conseil doit répondre de l'existence ou non d'une « taxe d'aménagement » communale. Le Conseil répond que cette taxe n'est actuellement pas instaurée à Saint-Martin-les-Eaux.

- **DEMANDE D'AMENAGEMENT IMMOBILIER**

Par courrier manuscrit, Mme ORCEL, propriétaire foncière sur la commune, informe le conseil de son souhait de réaliser un programme immobilier de cinquante constructions d'habitat auxquelles seront associées des structures à vocation thérapeutiques et de remise en forme. Ce projet est destiné à accueillir une population « senior ». Dans l'état et tant par sa forme que par son fond, le Conseil ne peut se prononcer sur ce projet. Il juge souhaitable que le propriétaire fasse la demande préalable d'un certificat d'urbanisme et soumette au Conseil un projet plus précis et abouti.

- **INFORMATION BUREAU D'ETUDES LAGARDE**

Le bureau d'études LAGARDE, déjà contacté, confirme son intérêt et se propose pour assurer l'étude du renforcement du réseau EP et assainissement dans le village.

- **DEMANDE DE STATIONNEMENT ET D'EXPLOITATION D'UN FOURGON DE FABRICATION ET VENTE DE PIZZAS**

Melle COLLE Emilie, fait la demande à la municipalité de Saint-Martin-les-Eaux d'une autorisation de stationnement de son véhicule professionnel et de vente de pizzas sur la voie publique, deux fois par semaine. Le Conseil prend note favorablement mais attend plus de renseignements (point d'alimentation électrique... ?) pour se prononcer.

- **BOULANGERIE COLLIN : DEMANDE D'UN ABRI POUR LE BOIS DE CUISSON**

M. COLIN, fait part à la municipalité de son besoin d'un abri de stockage pour le bois d'alimentation du four. Le Conseil, comprenant cette nécessité, plusieurs idées d'implantation ont été évoquées en réunion et, une consultation de l'architecte des futurs logements au-dessus de la boulangerie, ont montré la difficulté de trouver une solution idéale. Une réunion est envisagée avec M. COLIN, des élus de la municipalité et Magali GRANIER Architecte afin de débattre de cette question et d'y trouver une réponse acceptable par tous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h.

Le Secrétaire de Séance,  
**Michel GRENET**